

La Lettre *

L'ancien et le nouveau

Scam*

Juin 2009
numéro 35

Les dernières élections de la Scam ont renouvelé significativement la composition de votre conseil d'administration (*les résultats en page 2*).

De « nouveaux élus » vont pouvoir participer à la gestion de la Scam aux côtés des « anciens » réélus.

Les deux prochaines années sont importantes pour la Scam, Laurent Duvillier, cet infatigable et pugnace militant du droit d'auteur nous quitte le 30 juin 2010. Il sera alors remplacé par Hervé Rony (récemment encore directeur général du Syndicat national de l'édition phonographique), choisi par le conseil d'administration pour lui succéder au poste de directeur général ; dès le 1^{er} janvier 2010, et pendant six mois, Hervé Rony travaillera avec Laurent Duvillier et

participera bien sûr aux séances du conseil d'administration.

L'ancien initiera le nouveau, à l'image de ce qui va se passer au sein du conseil d'administration qui m'a réélu président de la Scam par 15 voix. Jean-Xavier de Lestrade qui s'était également porté candidat en a obtenu 7.

Pour deux ans, jusqu'en 2011, je serai le président de tous les auteurs, et vous pouvez être certains qu'ensemble, vos administrateurs, dans leur diversité, travailleront dans l'intérêt de tous, comme ils l'ont toujours fait, avec clairvoyance, lucidité, volonté, solidarité, ces anciennes valeurs toujours nouvelles. La démocratie de la Scam a tout à y gagner.

Guy Seligmann, président de la Scam

Les auteurs
ont voté
page 02

Le vide gratuit
par Jean-Claude
Carrière
page 04

Hadopi
page 05

Le podcast
de Radio France
page 05

Les Prix Scam
page 07

Regard par
Jean-Michel
Meurice
page 09

Prix Albert
Londres
page 10

Henri van Lier
page 11

PS dernière minute :

je félicite vivement Frédéric Mitterrand, jusqu'alors administrateur de la Scam, d'être le nouveau ministre de la culture et de la communication.

Les auteurs de la Scam ont voté...

Mercredi 3 juin, les auteurs de la Scam étaient réunis en assemblée générale ordinaire. Sur les 26.757 associés inscrits, 3.083 ont voté dont 1.868 par correspondance et 1.137 par voie électronique. Le vendredi 5 juin 2009, le nouveau Conseil d'administration s'est réuni et a élu Guy Seligmann, président de la Scam, Pierre Bouteiller, vice-président et Michel Diard, trésorier.

Treize auteurs ont été élus membres du conseil d'administration pour un mandat de quatre ans.

Collège audiovisuel : Jean-Xavier de Lestrade, Guy Seligmann, Anne Georget, Rémi Lainé et Henri de Turenne,

Collège sonore : Kathleen Evin et Philippe Bertrand,

Collège de l'écrit : Pascal Ory,

Collège des images fixes : Peter Knapp,

Représentant des œuvres institutionnelles et d'entreprise : Patrick Barbéris,

Représentant des œuvres d'art numérique : Alain Longuet,

Représentant des journalistes professionnels permanents : Edouard Perrin,

Représentante du comité belge : Françoise Wolff.

Le nouveau Conseil d'administration de la Scam est donc composé de : Anne Andreu, Patrick Barbéris*, Philippe Bertrand*, Pierre Bouteiller, Denis Cheissoux, Catherine Clément, Michel Diard, Jean-Marie Drot, Kathleen Evin**, Anne Georget*, Patrick Jeudy, Peter Knapp**, Claude Lanzmann, Rémi Lainé*, Jean-Xavier de Lestrade**, Alain Longuet*, Frédéric Mitterrand, Pascal Ory*, Edouard Perrin*, Guy Seligmann**, Henri de Turenne**, Françoise Wolff**.

* nouvel administrateur
** administrateur sortant réélu

Deux auteurs ont été élus membres de la Commission spéciale relative à l'information des associés, pour un mandat de quatre ans : Nicolas Gessner et Christian Paureilhe.

Par ailleurs, toutes les résolutions ont été approuvées à une large majorité : le rapport d'activité 2008 du directeur général Laurent Duvillier, les comptes annuels 2008, l'action sociale 2009 et le budget culturel 2009/2010.

Tous les résultats des votes sont disponibles sur www.scam.fr et sur <https://extranet.scam.fr>

Le conseil d'administration du 5 juin 2009 (de gauche à droite et de bas en haut) : Jean-Xavier de Lestrade, Edouard Perrin, Denis Cheissoux, Jean-Marie Drot, Kathleen Evin, Henri de Turenne, Pascal Ory, Anne Andreu, Patrick Jeudy, Alain Longuet Rémi Lainé, Peter Knapp, Anne Georget, Françoise Wolff, Guy Seligmann, Laurent Duvillier, Michel Diard, Pierre Bouteiller, Catherine Clément et Claude Lanzmann.



Photographie : Thierry Ledoux

par Jean-Claude Carrière

Le vide gratuit

Il est très rare qu'une loi soit en avance sur son temps. C'est en général le contraire. Celle qui se prépare ne fait pas exception à la règle : il faudra l'amender, la modifier et sans doute un jour en changer. Ce n'est pas le réel qui s'adapte aux lois. Ce sont les lois qui tentent de coller au réel.

Pour celle qui nous concerne, elle a au moins le mérite d'attirer notre attention sur un phénomène nouveau : le téléchargement gratuit. Cela vaut pour la musique, pour les films, bientôt pour les livres. À quoi bon payer quand on peut tout se procurer gratis ? À quoi les auteurs répondent, et c'est bien connu, que le droit qui est le leur, qui

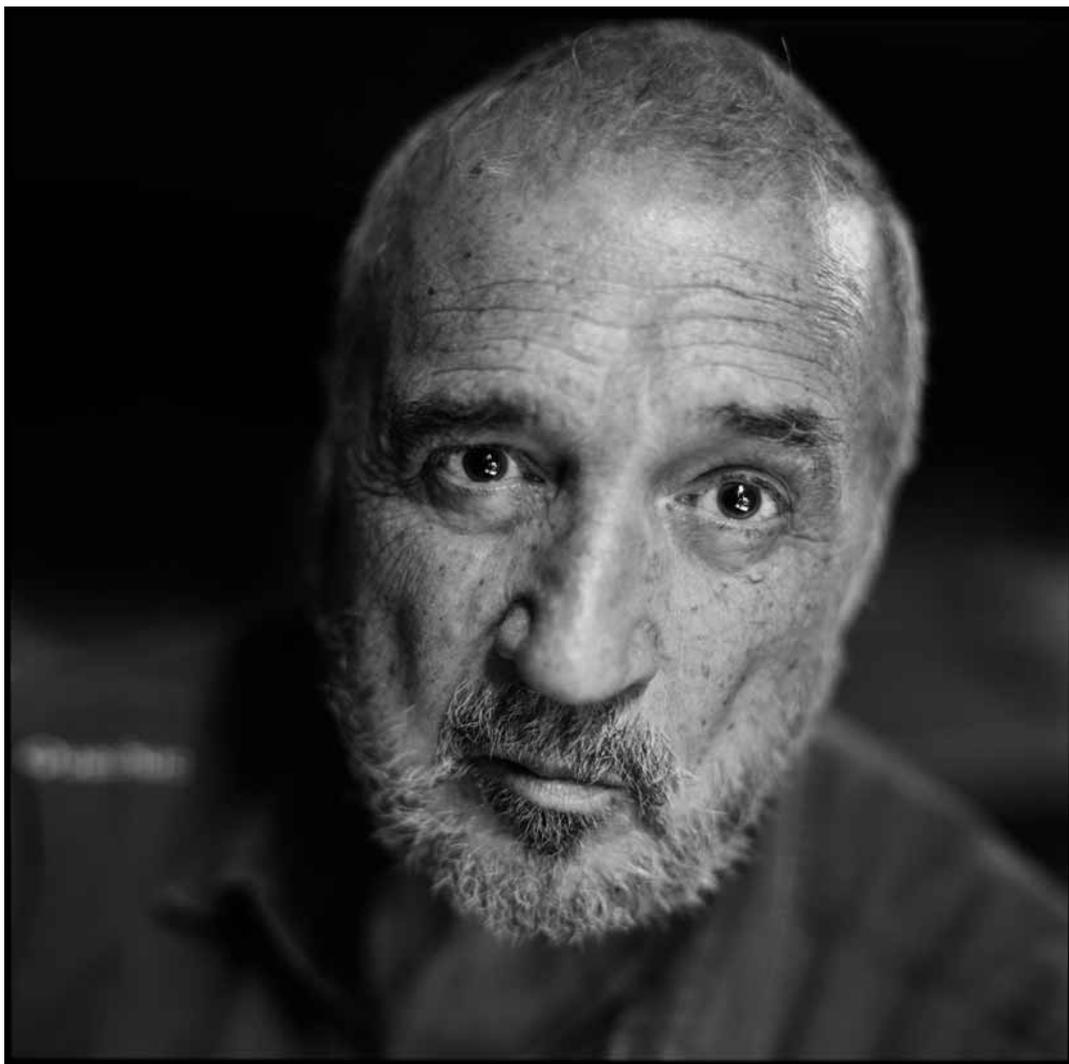
est le fruit de leur travail et qui quelquefois leur permet de vivre, est la condition même de la liberté d'expression. À moins d'être lui-même fortuné, un auteur sans revenus, mais qui désirerait encore écrire, devrait rechercher un donateur, un mécène, un sponsor. Il tomberait du même coup – il n'y a pas d'exemple du contraire – sous des restrictions, des contraintes, des exigences, bref une censure, qu'elle soit financière ou politique.

Pour le dire brièvement, la gratuité est une nouvelle forme de censure. La plus dure, peut-être, que l'imagination ait jamais connue.

Que ceux qui veulent donner leurs œuvres gratuitement le fassent : la loi ne les en empêche nullement. Mais que ceux qui veulent continuer à préserver leur liberté d'écrire ouvrent les yeux : le danger est là, tout près.

Les choses peuvent aller très vite (les DVD sont déjà à l'agonie) et c'est un danger pour tout le monde. Même pour les téléchargeurs, car le jour où les auteurs exsangues cesseront d'écrire, lorsque nos disques et nos écrans, petits et grands, seront vides, lorsque notre parole aura disparu, il ne restera rien à télécharger.

Si : les œuvres de ceux qui n'ont pas besoin de gagner de l'argent pour vivre. Les œuvres des biens nés, des protégés, des déjà nantis. Comme je le disais : rien.



La loi dite Hadopi partiellement adoptée

par Laurent Duveillier

Elaboré de concert avec les professionnels aux lendemains des Accords de l'Élysée, la loi dite *Hadopi* continue à faire couler beaucoup d'encre après la décision du Conseil constitutionnel du 10 juin.

La Scam note d'abord que les Sages n'ont pas remis en cause le principe de la réponse graduée, seule politique de pédagogie et de prévention du piratage, et qu'ils ont validé la création d'une autorité administrative, l'Hadopi (Haute Autorité pour la Diffusion des Œuvres et la Protection des droits sur Internet) qui aura notamment la responsabilité d'adresser des messages d'avertissement aux internautes ayant téléchargé illégalement des œuvres protégées.

Le Conseil constitutionnel a invalidé partiellement la loi en indiquant qu'il convenait de transférer le pouvoir de sanction de l'Hadopi aux juges judiciaires. Il ne faut pas nier l'importance de cette décision et on peut d'ailleurs se poser la question de la capacité des tribunaux à absorber de nouveaux contentieux dans un contexte d'engorgement des cours de justice mais il ne faut pas pour autant politiser inutilement le débat.

Le principe de la réponse graduée étant validé, les messages que l'Hadopi adressera aux internautes devraient faire baisser de manière significative le téléchargement illégal permettant de réduire sensiblement le nombre de cas susceptibles d'être transmis aux autorités

judiciaires pour examiner la suspension de l'abonnement à internet.

Le feuilleton n'est donc pas terminé mais les vives polémiques qui ont entouré l'accouchement de cette loi démontrent qu'il est urgent pour les pouvoirs publics d'ouvrir une large concertation sur la construction d'une nouvelle économie de la culture à l'ère numérique. Il s'agit d'une part de favoriser le développement des offres légales de contenus en ligne qui a pris un retard considérable et d'autre part d'élaborer un cadre économique pour la défense de la création et la rémunération des auteurs. On sait que la justice est lente, les tribunaux étant très encombrés, mais les peines seront sans doute plus lourdes que celles de l'Hadopi.

Le Podcast sur Radio France (enfin) rémunéré

La volonté des auteurs de documentaires et de reportages de radio est à l'origine de cet accord. La Scam se félicite donc que leurs droits soient enfin reconnus et valorisés par Radio France car le documentaire et le reportage constituent l'essentiel de sa vitrine sur le web.

Radio France vient de signer un accord exemplaire avec les sociétés d'auteurs (Scam, Sacd, Sacem et Sdrm) qui lui permet de proposer au public une offre qui reprend une large part des émissions radiophoniques de l'ensemble de ses chaînes : France Inter, France Info, France Bleu (41 radios), France Culture, France Musique, FIP et le Mouv'.

Lancée à titre expérimental en 2006, l'offre podcast de Radio France s'est rapidement étoffée, domant une place importante aux répertoires des sociétés d'auteurs. Le podcast n'est pas

resté longtemps expérimental, par sa simplicité d'utilisation, il a rapidement été adopté par les auditeurs, leur permettant de télécharger rapidement leurs émissions préférées pour les écouter à leur guise, dans le métro, dans la rue ou sous un arbre.

De précédents accords avaient été signés en 2006 pour le site internet portail de Radio France mais ce nouvel accord, conclu jusqu'au 31 décembre 2011, prévoit une rémunération pour les auteurs et prouve à nouveau la capacité des sociétés d'auteurs et

de Radio France à accompagner l'adaptation de la radio au numérique.

Cet accord entre un radiodiffuseur français et des sociétés d'auteurs est également un premier du genre pour une offre podcast. Il démontre que de nouveaux modes d'utilisation des œuvres radiophoniques sont possibles en permettant aux créateurs d'être rémunérés pour cette nouvelle forme d'exploitation. La Scam procède aux premières répartitions de droits d'auteur pour l'offre podcast de Radio France en juin 2009.

Un fonds de création sonore *Du côté des ondes belges*

Avoir son projet de documentaire sonore sélectionné par un jury, recevoir les moyens de le réaliser et savoir qu'il sera diffusé sur les antennes radio de la RTBF, ce n'est pas un rêve, c'est ce qui est advenu à neuf auteurs de la Scam, heureux lauréats 2008 du Fonds *Du côté des ondes*.

Créé en Belgique en 2001 par la Scam, la SACD, la Promotion des Lettres du ministère de la Culture et la RTBF, ce fonds s'est ouvert aux auteurs français depuis deux ans, lorsque la Scam

et la SACD France ont décidé de rejoindre le partenariat et d'y contribuer financièrement.

Sur quatre-vingt projets envoyés, le Fonds a primé neuf documentaires, six fictions, deux aides à l'écriture et offert des bourses entre 4.500 et 2.500 €. Ont ainsi été soutenus en 2008, les projets de documentaires suivants : *Radioscopie de la peur* de Guillaume Istace, *Pédagogie Nomade* de Fabienne Laumonier et Christophe Rault, *Guerres et crimes de guerre* de Jean-Marc Turine, *Un printemps oublié*

d'Oliver Meys, *Frères et sœurs* de Carine Zimmerlin, *Les cloches de Strasbourg* de Xavier Fasson, *Chicago, 1000 Bruxelles* de Marylin Watelet, *Des chiffres et des hommes* de Christine Spianti, *Les petites soviétiques* de Nicole Marmet, *Les belles histoires* de Frédérique Devillez.

Ces œuvres sont diffusées sur La Première RTBF radio, sous la direction de Pascale Tison dans son programme *Par Ouïe dire* et reprises en podcast : plus de 80.000 connexions en 2008 !

Festivals d'été

FID Marseille du 8 au 13 juillet 2009

Le FID, qui fêtera cette année, ses vingt ans (déjà !) propose de visiter le documentaire sans critère de format, sans limite de genre. Afin d'élargir le champ de traduction du réel et jouant avec la transversalité des arts, le festival accueille également, depuis deux ans, des films de fiction aux côtés du documentaire.

Information > www.fidmarseille.org

Les Rencontres cinéma de Gindou du 22 au 29 août 2009

Voir autre chose, voir autrement dans ce petit village du Lot... Une centaine de films y sont programmés : fictions, documentaires et œuvres proposées par la Cinémathèque de Toulouse. Pour sa 25^e édition, Gindou propose notamment un hommage à Luc Moullet, ainsi qu'une rencontre avec des cinéastes Turcs : *Les cinéastes turcs de la diaspora européenne, un pont entre Asie et Europe*.

Information > www.gindoucinema.org

Lussas 2009 : la Scam 3 fois présente du 16 au 22 août

Depuis 20 ans, les enjeux esthétiques politiques et économiques du cinéma documentaire orientent les choix éditoriaux des États Généraux : séminaires, parcours, rencontres professionnelles, diverses sélections : le documentaire Roumain et Polonais, cinématographies oubliées et découvertes de nouveaux auteurs.

Le jeudi 20 août, dans le cadre de la journée qui lui est offerte chaque année, la Scam proposera une programmation et un débat sur le thème de l'Argent Roi : les auteurs n'ont pas attendu la débâcle financière de septembre 2008 pour s'interroger et nous interroger. Ils s'engagent, enquêtent, analysent, informent... et accusent.

Sur le thème de l'Ailleurs, les auditeurs, la tête dans les étoiles passeront la Nuit de la Radio avec Kerouac, Cendrars, Desnos... En partenariat avec l'Ina et Radio France.

L'atelier du droit d'auteur. Cette année, Lussas, terre d'accueil des documentaristes, accueille un atelier du droit d'auteur à leur intention. Ainsi, entre deux projections, la Scam entend donner aux auteurs présents aux États généraux, une formation de base sur le droit d'auteur pour comprendre les règles qui régissent la protection, la production et l'exploitation d'une œuvre : Qui est auteur ? Quels sont les droits vis-à-vis des producteurs ? Quel contrat signer ? Quel est le rôle de la Scam ? Atelier animé par Leïla Bénichou, juriste à la Scam.

Information > www.lussasdoc.com

Palmarès des prix Scam 2009

AUDIOVISUEL

Prix pour l'ensemble de l'œuvre : **Philippe Collin**

Prix de l'œuvre de l'année : **Claudio Pazienza** pour *Scènes de chasse au sanglier* (TSR et Arte)

Prix découverte : **Georgi Lazarevski** pour *Le jardin de Jad* (Arte)

RADIO

Prix pour l'ensemble de l'œuvre : **Paula Jacques**

Prix de l'œuvre de l'année : **Léonore Chaix** et **Flor Lurienne** pour *Déshabillez mots* (France Inter)

Prix jeune talent : **Christophe Modica** pour *1968 secondes d'intimité et trente secondes de silence* (Radio Grenouille Marseille)

INSTITUTIONNEL

Prix pour l'ensemble de l'œuvre : **André Delacroix**

Prix de l'œuvre de l'année : **Pierre Schumacher** pour *Passion recherche* (Onera, Neyrac)

ART NUMÉRIQUE

Prix de l'œuvre d'art numérique : **Nadia Micault** et **Lorenzo Nanni** pour *Naïade* (Autour de Minuit)

ex aequo avec **Patrick Pleutin** pour *Bâmiyân* (Les Films de l'Arlequin / Arte France)

Prix Jeune Talent : **Bertrand Dezoteux** pour *Le Corso* (Le Fresnoy)

Prix de l'œuvre d'art interactive : **Grégoire Basdevant**, **Samuel Bollendorff**, **Arnaud Dressen** et **Abel Ségrétin** pour *Voyage au bout du charbon* (Honkytonk films/ Trenteetunseptembre)

LITTÉRAIRE

Prix Joseph Kessel : **Erik Orsenna** pour *L'avenir de l'eau, petit précis de mondialisation II* (Éd. Fayard)

Inscrivez vos films sur www.film-documentaire.fr

Vous avez été nombreux à vous inscrire sur le site [film-documentaire.fr](http://www.film-documentaire.fr), premier site francophone consacré au documentaire de création. Une nouvelle version, encore plus riche, a été mise en ligne. Des milliers de films et des milliers d'auteurs sont maintenant référencés. Cette base, partagée avec la Maison du documentaire, a vocation à s'enrichir et à aboutir à une filmographie la plus complète possible pour chaque auteur.

En partenariat avec la Scam, l'équipe de [film-documentaire.fr](http://www.film-documentaire.fr) invite les auteurs à consulter leur filmographie sur le site www.film-documentaire.fr, dans la rubrique auteurs, et à la compléter si nécessaire. L'accès direct à la page dédiée à cette fonction est : www.film-documentaire.fr/inscription.php.

Lors de toute inscription, chaque fiche de film fait l'objet d'une validation par une équipe de documentalistes avant d'être incluse dans la base de données. Une fois ces nouvelles données mises en ligne, chaque auteur sera informé par courrier électronique.

Chaque auteur est également invité à compléter ses fiches de film avec des photos et des extraits vidéos / bandes-annonces. Pour cela il suffit de remplir le formulaire accessible à l'adresse suivante : <http://www.film-documentaire.fr/formulaire.pdf> et de le retourner par courrier, accompagné d'un DVD contenant le(s) extrait(s).

Les photos, quant à elles, peuvent être envoyées par courriel à : images@film-documentaire.fr

La Rida ?

La Revue internationale du droit d'auteur (ou Rida pour les initiés) est une revue destinée à un public très large, de juristes principalement. Chaque numéro est un livre auquel contribuent les plus grands spécialistes du droit d'auteur de tous les pays. Elle permet de se tenir informé de l'évolution du droit d'auteur et des droits voisins dans le monde. Elle comprend plusieurs rubriques (chroniques de l'étranger, jurisprudence et informations...) dont certaines sont publiées en français, en anglais et en espagnol.

Revue internationale du droit d'auteur
Information : 01 47 15 44 69
www.la-rida.com

Palmarès des Étoiles ²⁰⁰⁹

282 films concouraient pour les Étoiles 2009. 60 œuvres présélectionnées par la commission du répertoire audiovisuel et soumises au jury qui a élu les 30 Étoiles de l'année, projetées au Forum des Images à Paris, le 7 juin dernier. Le travail de présélection des Étoiles 2010 est en cours, pensez à déposer votre candidature.

14-18 le bruit et la fureur

de Jean-François Delassus – 100', 20h50 sur France 2, Program 33

68, mes parents et moi

de Virginie Linhart – 65', 20h45 sur Planète, Kuiv Productions

Affaires de grandes familles

de Samuel Gantier – 68', 22h35 sur Arte, Playfilm

Baroque Académie

de Priscilla Pizzato, Martin Blanchard et Chantal Le-Baron – 90', 23h05 sur France 3, BFC Productions

Cherche toujours

de Mathias Théry et Etienne Chaillou – 52', 22h20 sur Arte, Les films d'Ici

Colères Chinoises

d'Anne Loussoarn et Richard Montrobert – 32', 22h sur France 2, La générale Paz

Durakovo, le village des fous

de Nino Kirtadzé – 92', 23h30 sur Arte, Zadig Production

En attendant les hommes

de Katy Léna Ndiaye – 56', 18h sur Arte, Néon Rouge Production

Face au sida

de Judith du Pasquier – 59', 23h sur France 2, Image et Compagnie

Grotte d'Ouvéa : autopsie d'un massacre

d'Elizabeth Drévilon – 64', 23h sur France 2, Galaxie Presse

La chambre de Damien

de Jasna Krajinovic – 73', 23h sur Arte, Derives

L'autre 8 mai 1945 aux origines de la guerre d'Algérie

de Yasmina Adi – 54', 00h sur France 2, Compagnie des Phares et Balises

Le dernier rodéo

d'Andrés Jarach et Kethevane Davrichewy – 52', 22h53 sur Arte, Quark Productions

Le monde selon Monsanto

de Marie-Monique Robin – 108', 20h40 sur Arte, Image et Compagnie

L'enfer de Matignon

de Philippe Kohly et Raphaëlle Bacqué – 4 x 52', 20h40 sur France 5, Zadig Productions

Les disparus

de Douala d'Osvalde Lewat – 52', 21h30 sur France 5, AMIP

Les LIP, l'imagination au pouvoir

de Christian Rouaud – 118', 20h55 sur TPS Star, Les Films d'Ici

L'histoire secrète de l'archipel du goulag

de Jean Crépu et Nicolas Miletitch – 52', 22h sur Public sénat, P.Prod/CFRT

Mâles en péril

de Thierry de Lestrade et Sylvie Gilman – 52', 20h50 sur Arte, Point du jour

Naufragés des Andes

de Gonzalo Arijón – 112', 21h00 sur Arte, Ethan Productions, La réalité, ITVS

No pasarán, album souvenir

d'Henri-François Imbert – 70', 23h25 sur Arte, Libre cours

Persona non grata

de Fabio Wuytack – 90', 22h sur Canvas, VZW Projecto quatro

Plantu, un destin à la une

de Morgane du Liège, Damien Vercaemer et Gianni Collot – 52', 20h40 sur France 5, 2P2L

Princesse Louna, un sourire en hiver

de Stéphane Lebard – 26', 10h sur Cap Canal, La cuisine aux Images

Quand l'art prend le pouvoir

de François Levy-Kuentz – 2 x 26', 18h30 sur Arte, Les Poissons Volants

Roubaix, commissariat central, affaires courantes

de Mosco Boucault – 87', 20h55 sur France 3, ZEK

Rue Santa Fe

de Carmen Castillo – 183', Edition DVD INA, Les Films d'Ici

Shoah par balles : l'histoire oubliée

de Romain Icard, Patrick Desbois, Jean-Yves Cauchard, Sylvain Oizan-Chapon et Sophie Charnavel, 52', 20h50, France 3, Mano à mano

Vietnam, la trahison des médias

de Patrick Barberis, 90', 14h, Arte, Zadig Production

Zétwal

de Gilles Elle-Dit-Cosaque – 52', 22h30 sur France Ô, La maison garage

Regards

par Jean-Michel Meurice

Une sélection remarquable

Dire, avant tout, combien cette expérience est enrichissante. Dire combien c'est une chance pour des auteurs de regarder une sélection ample et riche d'œuvres remarquables. C'est comme faire le mur pour regarder chez le voisin. Découvrir les œuvres des autres. Beaucoup nous ont pris, passionnés. C'est comme la visite d'un musée de création contemporaine. Comme le sont les festivals, FIPA, Lussas... Pour ma part, je dois à l'exercice de ce jury, quelques belles rencontres. Inattendues et surprenantes. Emouvantes, aussi. J'y reviendrai.

La difficulté de juger ses pairs

Je ne reviendrai pas sur ce que mes prédécesseurs, Daniel Karlin et André S. Labarthe, ont déjà et très bien dit de la difficulté de juger ses pairs. Acceptons la, cette difficulté. La véritable, la seule peut-être, est d'éviter l'injustice. Or, le risque en est limité, car, après tout, dans ce cas précis, il ne s'agit ici que de distinction. Ni de classement, ni de punition. La sanction, il y en a bien une quand même, ne consiste qu'à préférer certaines œuvres à d'autres. C'est, après tout, une manière d'opérer qui nous est assez familière. Nous ne sommes pas indifférents à ce que nous voyons, à ce que nous lisons, à ce que nous écoutons, à ce que nous goûtons. Nous avons naturellement des goûts et des préférences. Nous savons pourquoi, et nous pouvons le faire valoir. Ce qui est moins naturel, ce qui ne l'est même pas du tout, c'est l'exercice collectif. Le problème c'est le goût des autres. La contrainte nécessaire du consensus. Le nivellement du goût.

Affirmer la diversité de nos préférences

Nous étions cinq, trois femmes, deux hommes, c'est un bon équilibre, très différents par nos expériences, nos origines, nos âges, nos carrières, nos engagements. La diversité de notre petit groupe en garantissait le pluralisme, la générosité et l'ouverture d'esprit. L'essentiel s'engage là, dans la composition du jury. Il me semble que par sa seule composition le jury doit avant tout garantir la diversité des points de vue. C'était le cas. Il fallait s'y tenir. Affirmer la diversité de nos préférences. Ne pas chercher à im-

poser ses propres références à autrui, ni convaincre quiconque de modifier les siennes. Fuir les marchandages, les comptes d'apothicaires, et le nivellement par consensus. Après tout, nous ne sommes missionnaires que de nous mêmes. J'ai donc proposé une méthode de travail fondée sur deux principes : affirmer des coups de cœur et respecter notre diversité. Je tenais à ce qu'aucun d'entre nous, à l'issue du choix final, n'ait de regrets, ni ne souffre de devoir abandonner au consensus une œuvre qu'il aurait préférée à d'autres. Nous y sommes arrivés. Les préférences de chacun ont été respectées. Tous les coups de cœur sont là. Pas d'abandons. Ni de regrets.

Des œuvres, résolument des œuvres

Donc, nous avons à choisir 30 œuvres parmi les 60 qui nous étaient proposées, lesquelles 30 seront dotées par la Scam. Nous nous sommes attachés à retenir les œuvres qui nous paraissaient les plus singulières, celles où la maîtrise d'un processus narratif inventif et original était évidente. Nous avons jugé leurs qualités pédagogiques, dramatiques, et formelles. Pas de contingences. Pas de prime à l'impact d'un sujet, ni à l'auteur déjà confirmé, ni d'encouragement à la première œuvre. Des œuvres. Résolument, des œuvres. Constat étrange et concluant, tous nos coups de cœur ont été les mêmes ; dans un ordre différent, mais rigoureusement les mêmes. Par chance, et cela il faut y insister, il n'y avait pas de classement. Choisir suffisait. S'il avait fallu classer, primer, « palmarès », il y aurait eu de la bagarre. Nous avions les mêmes quartés, mais dans le désordre. Nos diversités auraient divergé sur un ordre à établir. Elles ne divergeaient pas sur la sélection. C'est la bonne idée : une sélection sans palmarès.

De grandes différences de qualité

Toutefois, nous avons noté des différences de qualité très grandes, et nous étions gênés de mettre au même niveau des œuvres qui ne l'étaient pas. Il y a en fait plusieurs familles, plusieurs niveaux de qualité. Disons qu'il y a une famille de vingt qui se distingue nettement, dont huit émergent bien au dessus du lot. Nous avons jugé nécessaire et juste de faire cette distinction. Il faut noter aussi que ces huit là traitent de sujets fort différents, et correspondent à des traditions docu-

mentaires différentes. Ils peuvent être des modèles. C'est utile les modèles. Non pas pour être copiés mais pour inspirer. Nous leur donnons une mention particulière.

À chaque génération sa tâche

Un mot pour conclure, à l'intention de Daniel Karlin dans le texte duquel j'ai senti percer la nostalgie d'une époque heureuse et facile que nous avons connue, quand des maîtres magnifiques nous ouvraient la voie. Times they are changing, chantait alors Dylan. À chaque génération sa tâche. Il y a 25 ans le genre documentaire était une espèce en voie de disparition. En fondant la SEPT (plus tard Arte), en en faisant une chaîne consacrée pour les 2/3 aux documentaires, en créant la Scam, nous avons contribué au sauvetage. Mais, times they are toujours changing, voici le temps du formatage. Qu'en est-il aujourd'hui des conditions de production ? Quel est le cadre offert à la création documentaire, dont le champ tend à se réduire, comme ailleurs, sous la pression des diffuseurs ? Alors que les chargés de programmes mettent désormais la main sur la création qu'en est-il du rapport créateur-producteur-diffuseur ?

Les Étoiles offrent un très large état des lieux de la diffusion sur les chaînes. Le très large état des lieux offert par la sélection de la Scam est l'occasion de vérifier son niveau de réalité. La réponse est intéressante. Sur les 30 œuvres primées par la Scam, 41 % ont été coproduites par Arte, laquelle fait donc jeu égal avec les trois chaînes de France Télévisions (18 % pour France 2 – 10 % pour France 3 – 10 % pour France 5 – 3 % pour France Ô), là où les interventions des chargés de programmes sont de plus en plus sensibles. Ainsi, malgré tout, Arte continuerait-elle à être « la chaîne de la création ? »

Je tiens à remercier mes compagnes et compagnons d'un jour : merci à Chantal Briet, merci à Catalina Villar, à Tatiana Rakhmanova, à Michaël Gaumnitz, merci à la charmante et active Carine Bled-Auclair et merci à Ange Casta qui eut la lumineuse idée et merci à Patrick Benquet qui « coache » la bienfaitante entreprise.

Sursum corda

LE PROBLÈME
C'EST LE GOÛT
DES AUTRES

Prix Albert Londres

2009

Remis à l'Alliance Française de Sao Paulo dans le cadre de l'Année de la France au Brésil, les prix Albert Londres 2009 récompensent deux journalistes qui ont porté avec talent leur plume et leur caméra dans deux plaies du monde, loin des formatages. Alexandre Dereims dans son film *Han le prix de la liberté*, diffusé uniquement sur Public Sénat (après avoir été refusé par de nombreux diffuseurs) aborde la douleur des exilés nord-coréens ; Sophie Bouillon, à peine sortie de l'École de journalisme de Lille, reçoit le prix pour son article *Bienvenue chez Mugabe* paru dans le numéro 4 de la revue *XXI*. Un seul article certes, mais quel article ! Sophie Bouillon y raconte l'histoire d'un jeune exilé zimbabwéen qui décide de revenir au pays de son enfance, un pays qui a sombré dans l'indifférence internationale. Grâce à son texte, écrit à la deuxième personne du singulier, Sophie Bouillon sort le Zimbabwe de cette indifférence.

Extraits :

Bienvenue chez Mugabe !

par Sophie Bouillon

Et la lune regarde la scène, stupéfaite. Elle est là, ronde, parfaite, posée sur ce ciel obscur. Ses cratères dessinent une bouche grande ouverte et des yeux exorbités. À moins que ce ne soit les tiens.

Trois ans que tu n'es pas rentré dans ton pays. Nous voilà à sa frontière, sur la route qui relie Johannesburg en Afrique du Sud à Harare, la capitale du Zimbabwe. Une frontière dessinée par les eaux limoneuses du Limpopo, ce fleuve que traversent chaque mois des dizaines de Zimbabwéens sur le chemin de l'exil. Le chauffeur de bus coupe le contact et tout le monde descend pour les contrôles. Le pas engourdi de sommeil, un vieil homme, casquette « Happy days » enfoncée sur son crâne chauve, enjambe les paquets de pain de mie étalés dans l'allée. À chaque arrêt, les passagers ont dévalisé les étals des stations service sud-africaines. Le pain comme une denrée rare. Un souvenir du pays qu'il ne faut pas manquer. Comme s'ils avaient peur de n'en avoir jamais assez.

Le bus se vide, mais tu restes assis. Tes yeux ne peuvent se défaire de cette lune ronde et familière. Le vieil homme a dû remarquer ton étonnement, et glisse de sa bouche édentée : « Bienvenue chez Mugabe ! » As-tu l'air d'un étranger pour qu'on te souhaite la bienvenue ? Tu ne serais donc plus chez toi ? Lorsque nous nous sommes rencontrés en Afrique du Sud, tu m'as promis de me montrer ton pays. Tu

prétends qu'il est bien plus beau que ce que l'on en dit.

La nuit est froide. Nous y sommes. Tu descends.

Les camions de marchandises sont immobilisés sur le bord de la route, vides. Des dizaines de bus et de voitures remplis à craquer de passagers attendent leur tour au poste de douane. Bidons d'essence à l'odeur irritante, matelas emballés sous plastique, sacs de pommes, de chips, des litres d'eau, de la farine, des monticules de sachets de pain de mie, des canapés usagés, des caisses d'œufs, du papier toilette, de l'huile de cuisson, des barres de savon colorées, des paquets de sucres éventrés, des bougies, des boîtes d'allumettes, de conserves... Partout. En quantité. Ce qu'il n'y a plus de l'autre côté. Ce que l'on part vendre au marché noir ou distribuer à sa famille. Partout. Entre tous les bras, sur tous les toits des engins.

Dans l'obscurité, un homme se tient en équilibre sur le sommet d'un bus pour décharger un à un la montagne de sacs des passagers. Il tente de défaire les cordes emmêlées. Et fume une cigarette. À terre, un douanier inspecte les bagages et vérifie à vue d'œil qu'il n'y ait pas plus de 1 500 Rands sud-africains (environ 100 euros) de provision par personne. C'est la règle ici. Sur ce poste frontière perdu sur la route qui relie Johannesburg à Harare, au dessus du fleuve du Limpopo.

Trois ans que tu vis dans l'illégalité en Afrique du sud, tes visas ne sont plus valides. À l'intérieur du baraquement, des ombres attendent, tête baissée que les douaniers tamponnent leurs passeports. Tu hésites. Comme angoissé. A-t-on besoin d'être en règle pour rentrer chez soi ?

Un homme s'approche et te propose de changer des Rands contre des Dollars zimbabwéens. Tes amis en avaient ramené de leur séjour au pays. Ils t'avaient montré les billets, ces feuilles imprimées à la va-vite, périssables en six mois. Tu en avais déjà vu, tu avais touché leur papier de mauvaise qualité. Vous aviez ri, tu te souviens ? Mais pas trop, parce que ces billets de plusieurs centaines de millions de dollars

sont le symbole de la mort de ton pays. Et là, cet homme en tient des centaines dans ses mains. Il en a des centaines de milliers d'autres dans le sac en plastique qu'il traîne sur son dos. Les billets sont reliés par un élastique. Ces élastiques qu'au Zimbabwe tout le monde porte autour du poignet comme des bracelets de pauvreté. « Va-t'en. Je ne veux pas voir ces billets. Je ne veux pas de ton argent. D'ailleurs je n'ai rien à échanger. Va-t'en je te dis ! » Des dizaines de mendiants nous entourent désormais. Ils sont âgés et aveugles. Tous. Ils tiennent un bâton dans la main gauche, un enfant dans la main droite. Et agitent des boîtes en conserve rouillées où s'entrechoquent quelques Rands. C'était donc ça ce bruit métallique ? Ce bruit de crécelle. Ils implorent ton aide. Ils nous encerclent et tu tentes de t'en défaire. « Vous jouez votre rôle de pauvres Africains, c'est ça ? Vous faites ça pour que l'on ait pitié de vous ?... Vous nous rabaissez aux yeux du monde. Mais il vous a oublié. Et moi je ne peux rien pour vous. Partez... Laissez-moi seul. »

Les passagers remontent dans le bus, et offrent quelques Rands au chauffeur pour qu'il ne vérifie pas les passeports périmés. Lui-même redistribuera la moitié aux douaniers un peu plus loin. Nous partons. Le soleil s'est levé. Tu cherches ta lune des yeux. Elle a disparu.

(...) La suite dans la revue *XXI* n°4. *XXI*, 100 % d'inédit, sans publicité, l'information grand format tous les trimestres dans les librairies.

Les partenaires du Prix Albert Londres 2009 :

Année de la France au Brésil, ambassade de France au Brésil, Alliance française de Sao Paulo, Organisation internationale de la francophonie, Société générale, Accor, Air France, et Arléa.

Hommage à Henri Van Lier

(1921-2009)

par Benoît Peeters

Un grand monsieur nous a quittés, le 29 avril 2009 : Henri Van Lier. Né à Rio de Janeiro en 1921, docteur en philosophie, il enseigna longtemps à l'Institut des Arts de Diffusion (IAD), à Bruxelles puis à Louvain-la-Neuve, laissant d'extraordinaires souvenirs à plusieurs générations d'étudiants.

Il écrivit sur les médias, les arts de l'espace, la sexualité et mille autres sujets, notamment dans l'*Encyclopedia Universalis*. Il anima sur France Culture plusieurs séries d'émissions qui connurent un immense succès et mériteraient aujourd'hui d'être rediffusées. Puis, vingt années durant, il consacra toute son énergie à sa monumentale *Anthropogénie*, une tentative encyclopédique à la fois géniale et un peu folle. Sans doute est-il le seul à

notre époque, peut-être sera-t-il le dernier, à avoir tenté une synthèse d'une telle ampleur et d'une telle ambition. S'il avait été Français, Van Lier aurait sans doute la réputation d'un Michel Serres ou d'un René Girard. Mais Belge, il est resté dans l'ombre, particulièrement en Belgique. Il semblait d'ailleurs ne pas s'en porter plus mal. Jusqu'à ses derniers mois, il resta vif, actif, débordant de curiosité et pas aigri

pour deux sous.

Henri Van Lier était un auteur multimédia par excellence, un penseur des médias, doublé d'un vrai praticien. Tous ceux qui ont eu la chance de suivre, sur France Culture, son « Histoire langagière de la littérature » ont été éblouis, tant par la richesse

du propos que par cette voix inoubliable, capable de nous faire entendre Rabelais, Racine ou Rousseau comme si nous en étions contemporains. Henri Van Lier était un cas rare : il pouvait parler de presque tout, mais toujours de manière fiable. Chaque fois que je l'ai entendu évoquer des auteurs que je connaissais moi-même de près – comme Claude Simon, Paul Valéry, Nadar ou Hergé –, j'ai été frappé par la justesse de son propos. C'est une qualité peu répandue de ne pas perdre la précision quand on veut toucher à l'universel. Souvent, l'esthétique et l'épistémologie se sont déconsidérées, en n'évoquant les œuvres et les expériences que de loin, à travers un brouillard d'approximations et de généralités tout en croyant les prendre de haut. Van Lier, lui, vérifiait chaque détail, entretenant d'abondantes correspondances avec des spécialistes dispersés à travers le monde et ne cessant d'actualiser et de corriger son *Anthropogénie*.

Je ne tenterai pas de décrire ici l'importance et les enjeux de cette grande œuvre trop méconnue. Je voudrais juste évoquer mes quelques rencontres avec ce personnage exceptionnel. C'est à propos d'Hergé, en 1979, que je l'ai lu pour la première fois : publié à l'occasion de l'exposition *Le Musée imaginaire de Tintin*, « Tintin ou la collecte du monde » reste, trente ans plus tard, un des meilleurs textes jamais écrits sur l'œuvre d'Hergé. En 1987, au colloque de Cerisy sur la bande dessinée, Van Lier, qui se disait étranger au domaine, parvint à éblouir tous les participants en définissant la bande dessinée comme un « multicaadre aéro-

nef, voguant dans le blanc nul de la page », avant de nous chanter du Mozart à capella ! Ces quelques pages continuent d'être citées un peu partout. Comme beaucoup, j'ai particulièrement admiré Henri Van Lier avec ses deux livres sur la photographie, qui sont devenus des classiques : *Philosophie de la photographie* et *Histoire photographique de la photographie* (ils ont été repris aux Impressions Nouvelles).

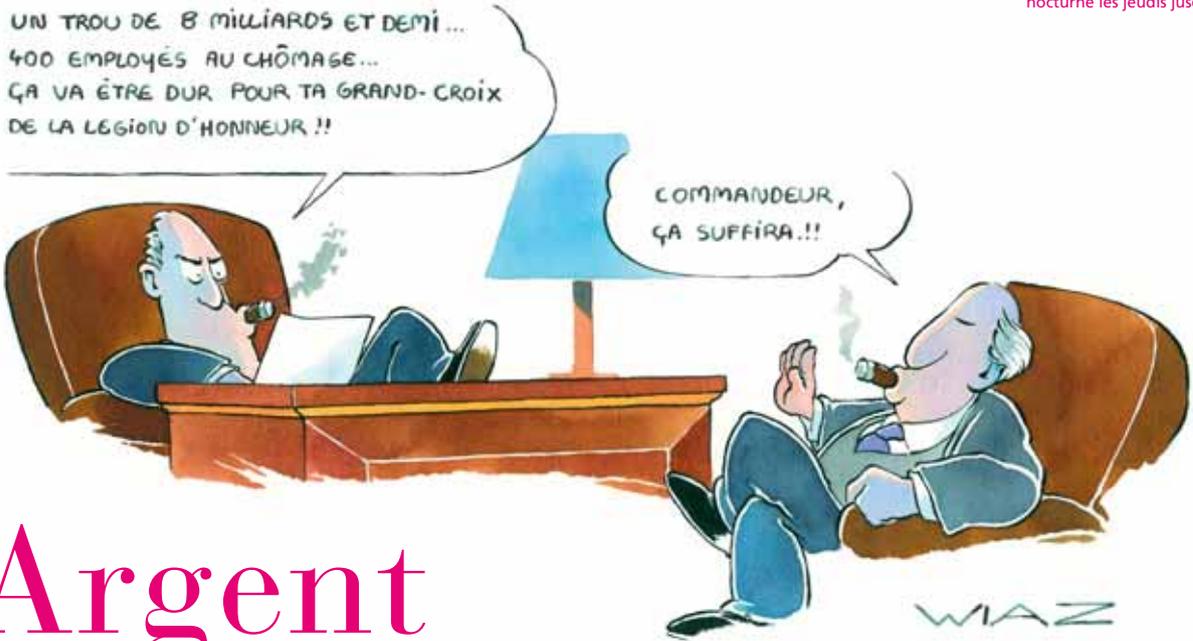
D'autres expériences ont été plus insolites. Lorsque nous préparions l'exposition *Les Métamorphoses de Nadar*, avec mon ami et complice François Schuiten, nous sommes allés demander à Henri s'il voulait bien prêter sa voix à Michel-Eugène Chevreul, un grand savant qui à l'occasion de son centenaire, avait été l'objet de la première interview photographique de l'Histoire. Van Lier fut parfait, dès la première prise. Il valait mieux d'ailleurs, car il détestait se répéter. Plus tard, pour la RTBF, nous l'avons interrogé à propos du Mundaneum, l'étonnante utopie imaginée par Paul Otlet au début du XX^e siècle. Un peu plus tard, le comité belge de la Scam lui décernait son grand prix littéraire. Je fus heureux de le lui remettre.

Je n'oublierai pas Henri Van Lier. Et je souhaite à bien des lecteurs de le découvrir ou le redécouvrir.

L'essentiel de l'œuvre d'Henri Van Lier est disponible en libre accès sur le site www.anthropogenie.com. En attendant, une édition sur papier de l'immense *Anthropogénie*, que ses amis espèrent réaliser en 2010.

HENRI VAN LIER
ÉTAIT UN AUTEUR
MULTIMÉDIA
PAR EXCELLENCE,
UN PENSEUR
DES MÉDIAS

Jusqu'au 15 octobre, exposition gratuite à la Scam,
5 avenue Vélasquez à Paris. Métro Villiers.
Du lundi au vendredi de 10 h à 18 h (fermée les 13 et 14 juillet),
nocturne les jeudis jusqu'à 21 heures.



L'Argent Roi

Où l'argent vu par Cabu, Cagnat, Chenez, Lefred-Thouron, Pessin, Pétillon, Sergueï, Wiaz, Willem et Wolinski.

Photographiés par Carlos Freire, les auteurs des dessins persistent et signent leur forfait. La crise financière de l'automne 2008, devenue économique avant de se transformer en crise sociale, continue d'occuper la Une de toutes les actualités. S'empressant d'en rire pour ne pas en pleurer, la Scam et ses documentaristes, ses dessinateurs, ses journalistes, ses écrivains, apportent leur contribution à la réflexion sur cette crise, en s'inspirant du numéro 16/17 de la revue *Médium* tirée *L'Argent maître*, dirigée par Régis Debray.

Pour essayer de mieux comprendre ce monde, la Scam expose donc cent dessins de dix auteurs et propose plusieurs films et débats en régions (Lussas, Strasbourg, Caen, Brest, Toulouse...)

Quels sont les liens entre les mondes politique, financier, économique... et médiatique ?



La Lettre de la Scam est éditée par la Société civile des auteurs multimedia. N°35 Juin 2009 ISSN 1270-6833. Société civile à capital variable - Capital 300.000 € RCS Paris D 323 077 479 - APE 923A
Directeur de la publication Laurent Duvilleier
Ont participé à ce numéro Veronique Blanchard, Carine Bled, Ève-Marie Cloquet, Stéphane Joseph, Marie-Christine Leclerc-Senova, Nathalie Orloff, Anne Vanweddingen, Françoise Wolff.

Scam* France
5, avenue Vélasquez
75008 Paris
Tél. 01 56 69 58 58
communication@scam.fr
www.scam.fr

Scam* Belgique
Rue du Prince royal 87
1050 Bruxelles
Tél. (2) 551 03 21
infos@scam.be
www.scam.be

Scam* Canada
4446, Bd Saint-Laurent,
bureau 202, Montréal H2W
1Z5 (Québec)
Tél. (1) 514 738 88 77
info@scam.ca
www.scam.ca

La numérisation des livres par Google vous concerne

Suite au procès de recours collectif en contrefaçon engagé contre Google par des auteurs et éditeurs américains, un projet de règlement collectif du litige a été conclu qui appelle une réponse de la part des ayants droit avant le 4 septembre 2009, le silence de leur part valant acceptation. La portée du règlement s'étend à tous les ouvrages protégés pouvant se trouver sur le territoire des États-Unis, y compris donc aux ouvrages étrangers, notamment francophones. Les délais étant très courts pour prendre position, les auteurs de la Scam concernés et leurs éditeurs, sont invités à consulter l'intégralité du règlement.

Un procès de recours collectif (« class action ») en contrefaçon devant les tribunaux américains a été engagé contre Google par des auteurs et éditeurs américains pour avoir mis en œuvre un programme de numérisation de millions d'ouvrages constituant les fonds d'importantes bibliothèques américaines et créé une base de données électroniques de livres présentant de courts extraits accessibles en ligne, sans considération du caractère protégé ou non de ces ouvrages, en tout cas, sans autorisation préalable des ayants droit dans le cas des ouvrages protégés.

Un projet de règlement collectif du litige (désigné par le terme « Règlement ») a pu être conclu au nom d'une catégorie de tous les détenteurs de copyrights américains sur les livres et autres écrits inclus dans les livres et autres ouvrages publiés jusqu'au 5 janvier 2009 prévoyant pour les ayants droit qui y adhéreront :

- une compensation financière au titre des exploitations passées des ouvrages numérisés jusqu'au 5 mai 2009 et un mécanisme de rémunération pour les usages futurs.
- la possibilité pour Google d'exploiter les ouvrages dès lors que les ayants droit concernés (auteurs et éditeurs) n'auront pas expressément retiré du « Règlement » les livres dont ils sont titulaires des droits.

Le projet doit ou pas être homologué par le juge américain. En cas d'homologation, il devrait entrer en vigueur après octobre 2009. Google ne sera plus alors responsable juridiquement des revendications figurant dans ce procès.

La portée du règlement s'étend à tous les ouvrages protégés pouvant se trouver sur le territoire des États-Unis, y compris donc aux ouvrages étrangers, notamment français.

Succinctement, différentes options se présentent :

- rester dans le groupe ayant droit au règlement qui comprend deux sous-catégories (la « sous-catégorie des auteurs » et la « sous-catégorie des éditeurs »). Dans ce cas, vous serez tenu par la décision de la Cour et devrez notamment renoncer à vos revendications contre Google ;
- émettre des objections ou adresser des commentaires sur le règlement par écrit le 4 septembre 2009 au plus tard ;
- vous retirer du règlement et conserver votre droit d'intenter un procès individuel à l'encontre de Google par écrit le 4 septembre 2009 au plus tard
- déposer une demande de paiement en espèces (à supposer que vous soyez admissibles) au plus tard le 5 janvier 2010.